

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 444 Vendredi 16 septembre 2022 – Vote électronique

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

<p>1. Demande de subvention à l'ANS pour la construction d'une rampe de slalom extrême</p>	<p>Dans le cadre de la préparation aux Jeux olympiques et paralympique de Paris en 2024, la stratégie de performance fédérale s'est traduite par une montée en puissance du pôle France de Vaires-sur-Marne, où se dérouleront en 2024 les épreuves de sprint, para canoë, slalom et de slalom extrême. L'entrée au programme du slalom extrême est une opportunité pour notre fédération mais un enjeu immédiat pour nos athlètes qui doivent intégrer une nouvelle pratique dans leur préparation. A cette fin, une rampe provisoire a été construite sur le stade nautique olympique d'Ile-de-France.</p> <p>Afin d'optimiser la préparation quotidienne des athlètes avec un équipement répondant aux standards internationaux et compte tenu de la volonté du propriétaire du site de disposer d'un équipement pérenne répondant aux normes de sécurité, la construction d'une rampe pérenne qui sera utilisée pour les Jeux, est indispensable.</p> <p>Le coût du projet est évalué à 197 520 €.</p> <p>Il est proposé de faire une demande de subvention à l'ANS pour participer aux frais de construction pour un montant de 158 016 €.</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité absolue.</p>
<p>2. Commission disciplinaire</p>	<p>Considérant la gravité des faits dont il est fait état, le BEX prend la décision de faire appel de la décision prise par la commission disciplinaire de première instance à l'issue de son audience du 6 septembre 2022. - Dossier : FFCK 2022/03 -</p>

Secrétaire de séance : Alexandra VIGOUREUX

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

